



## Note d'information aux coordinateurs des listes CNU 2023

### Présentation de l'organisation prévue pour le dépôt des listes

**Déclaration des listes sur Helios :** La déclaration des listes présentées ou soutenues par le SNESUP-FSU et leur dépôt auprès du ministère sont effectués par le siège du syndicat. Dans le cas d'une liste intersyndicale, contacter le secteur CNU car nous devons nous mettre d'accord avec les autres organisations.

Attention à ne pas vous déclarer comme délégué·e sur Helios. Cela risquerait d'aboutir à des confusions et des blocages. Les délégués de l'ensemble des listes SNESUP-FSU sont Philippe Aubry et Nathalie Lebrun.

**Nom de liste :** par défaut ce sera « *SNESUP-FSU et sympathisant-es* ». Prévenir rapidement le secteur CNU si une autre dénomination est envisagée car c'est la première étape de la création de liste.

**Candidatures individuelles :** La déclaration d'une liste n'est possible qu'à la suite des déclarations individuelles sur Helios de toutes et tous les candidat·es de la liste. En fin de procédure, elle ou il doit envoyer une version électronique de sa candidature signée au secteur CNU du SNESUP-FSU, à l'adresse [candidatureCNU@snesup.fr](mailto:candidatureCNU@snesup.fr) et aux coordinateurs. Consignes et conseils sont dans le mode d'emploi et le guide disponibles sur <https://www.snesup.fr/article/cnu2023-depot-de-candidature-individuelle-sur-liste-snesup-fsu>

#### Nous vous demandons

- 1) D'inviter dès maintenant la tête de liste à effectuer sa déclaration et nous l'envoyer pour que nous commencions à matérialiser la liste sur Helios ;
- 2) D'attendre le feu vert du secteur CNU après validation de la liste par les instances du SNESUP-FSU avant d'inviter les colistiers à le faire.

**Profession de foi de la liste :** si ce n'est pas la profession de foi de base du SNESUP-FSU, elle doit être validée par le Bureau National via le secteur CNU.

**Espace de travail partagé entre secteur CNU et coordinateurs :** pour chaque section les coordinateurs ont accès au dossier en ligne partagé géré par le secteur CNU pour préparer le dépôt des listes de cette section. Pour chaque rang, un sous-dossier recueille :

- La liste des candidatures après qu'elle a été validée par le SNESUP (déposée par le secteur CNU).
- un dossier « Candidatures » stockant les fichiers pdf des candidatures individuelles reçus par le secteur CNU et déposés après vérification de la recevabilité
- l'éventuelle profession de foi spécifique de la liste (prévenir [cnu@snesup.fr](mailto:cnu@snesup.fr) de son dépôt dans l'espace partagé pour la faire valider, cf point précédent)

#### Mise à jour de la liste :

- Le secteur CNU remplit le numéro Hélios après réception et vérification de la recevabilité d'une candidature individuelle.
- **Les coordinateurs ajoutent en colonne J les adresses courriel des candidats, et ils relancent les candidat·es qui traînent à transmettre leur candidature.**

**Rappels :**

- *Les listes doivent comporter un nombre pair de noms, au moins égal à la moitié du nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.*
- *Elles ne font pas mention de la qualité de titulaire ou de suppléants (la première moitié des élus de la liste auront la qualité de titulaire et la deuxième moitié de suppléant)*
- *Un membre du CNU titulaire qui est actuellement dans un deuxième mandat consécutif de titulaire ne pourra pas exercer un nouveau mandat de titulaire en 2023. Cette interdiction s'applique quelles que soient les durées effectives des mandats (un mandat incomplet est pris en compte) et quel que soit le collègue (un membre B devenant membre A). Un collègue dans cette position de cumul peut néanmoins se porter candidat à l'élection du CNU. L'interdiction du cumul sera appréciée après la proclamation des résultats de la façon suivante :*
  - *le candidat en situation de cumul qui serait élu membre titulaire perdra le bénéfice de son élection ;*
  - *le candidat en situation de cumul qui serait élu membre suppléant conservera le bénéfice de son élection. Cependant, il ne pourra pas, en cours de mandat, devenir membre titulaire.*